



PROVINCE  
DU BRABANT WALLON  
**VILLE DE WAVRE**  
ARRONDISSEMENT  
DE NIVELLES



## REGION FLAMANDE - ENQUETE PUBLIQUE – REGION WALLONNE RENOUVELLEMENT DU PERMIS D'EXPLOITER DE L'AÉROPORT DE ZAVENTEM

Le Collège communal informe la population que la demande, introduite le 6 juillet 2023 par la société **Brussels Airport Company**, auprès du Gouvernement flamand, ayant pour objet le renouvellement du permis d'exploiter de l'aéroport de Bruxelles-National, Leopoldlaan à 1930 Zaventem, est soumise à enquête publique d'une durée de 30 jours sur les entités de **Kortenberg, Machelen, Steenokkerzeel et Zaventem**.

La Région wallonne ayant demandé à la Région flamande d'être consultée dans le cadre de cette procédure, le fonctionnaire technique a désigné les communes suivantes, comme susceptibles d'être affectées par le projet et de ce fait concernées par l'organisation d'une : **Rebecq, Tubize, Braine le Château, Genappe, Waterloo, La Hulpe, Rixensart, Lasne, Wavre, Ottignies-LLN, Grez-Doiceau, Beauvechain, Chaumont-Gistoux, Perwez, Ramillies, Incourt, Nivelles et Ittre**. De ce fait, une enquête publique est ouverte sur le territoire de ces communes.

La demande vise à poursuivre les activités existantes de Brussels Airport Company, dans le cadre de l'infrastructure actuelle des pistes. Il ne s'agit pas d'une extension de l'infrastructure ou de créneaux horaires de nuit supplémentaires.

**Les infrastructures liées à l'exploitation de l'aéroport étant situées sur le territoire flamand, la Région flamande est l'autorité compétente pour délivrer ce permis.**

Le permis contiendra des conditions qui cadrent l'activité et permettent de limiter ou d'empêcher les nuisances sur l'environnement. Ces conditions sont soit spécifiques à l'installation classée, soit plus générales, en lien avec l'activité.

Dans le cas de l'aéroport de Bruxelles-National, la délivrance du permis fixe le cadre d'exploitation de l'aéroport comme :

- l'utilisation des pistes (décollages et atterrissages, en ce compris le taxi et les vols d'essais);
- le nombre de vols autorisés par an ;
- le nombre de vols de nuit ou encore le type d'aéronefs admissibles.

Il peut également fixer un objectif de réduction annuel du bruit autour de l'aéroport. Par contre, il ne fixe pas les routes aériennes ni les procédures de vol, qui sont du ressort du fédéral.

Une séance d'information numérique se tiendra le **14 décembre à 18h**. Les experts expliqueront et répondront aux questions sur le permis et le rapport d'impact sur l'environnement.

<https://www.brusselsairport.be/nl/neighbours-and-spotters/environmental-permit-brussels-airport>

Des inscriptions sont possibles via le lien <https://www.events.be/mer-brussels-airport-2023/registratie>. L'ensemble du dossier (en néerlandais) est dès lors consultable sur la plateforme "Omgevingsloket" **jusqu'au 08 janvier 2024 inclus**.

**Comment participer à l'enquête publique organisée en Région flamande ?** Vous pouvez réagir à l'enquête publique jusqu'au **08 janvier 2024 inclus**. Vos commentaires et vos réactions doivent être introduits via la plateforme "Omgevingsloket" (Rechercher via « Zaventem » - n° dossier 2022106386) ou en suivant le lien <https://omgevingsloketinzage.omgeving.vlaanderen.be/2022106386> (soumission via le bouton [Ik wens een bezwaarschrift aan te maken](#), en haut, à droite de la page)

Également par courrier papier adressé à l'une des 4 communes suivantes :

- Steenokkerzeelstraat 56 à 1930 **Zaventem**;
- Orchideeënlaan 17 à 1820 **Steenokkerzeel**;
- Woluwestraat 1 à 1830 **Machelen**;
- Dr. V. De Walsplein 30 à 3070 **Kortenberg**.

**En ce qui concerne la Ville de Wavre, l'enquête publique se déroulera du 18 décembre 2023 au 25 janvier 2024 inclus.**

Conformément aux dispositions de l'article D29-13 du Code de l'Environnement, l'enquête publique est suspendue entre le 24 décembre 2023 et le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

DATE D'AFFICHAGE de l'avis d'enquête	OUVERTURE de l'enquête	SEANCE DE CLÔTURE de l'enquête (lieu, date et heure)	Les observations écrites peuvent être adressées <b>par courrier ou par mail</b>
12/12/2023	18/12/ 2023	Administration communale Pôle Cadre de Vie-Environnement-urbanisme <b>place des Carmes, 8 à 1300 Wavre</b> 25/01/2024 de 9h00 à 11h45	Au Collège communal place de l'Hôtel de Ville 1 1300 Wavre <a href="mailto:pe_pic@wavre.be">pe_pic@wavre.be</a> <a href="mailto:environnement@wavre.be">environnement@wavre.be</a>

Le dossier (en français) est accessible en ligne ou sur **RENDEZ-VOUS**, dans les locaux du Pôle Cadre de Vie-Environnement-urbanisme, chaque jour ouvrable, du mardi au vendredi, de 9h à 12h ainsi que le 19/12/2023, le 04/01, 09/01, 18/01 et 23/01/2024.

Le cas échéant, cette demande est à formuler au minimum 24h à l'avance par mail à l'adresse [pe\\_pic@wavre.be](mailto:pe_pic@wavre.be) ou par téléphone au 010/ 230.377- 455 de 9h00 à 12h00 (sauf lundi). A défaut les permanences prévues en soirée pourraient être supprimées.

Toute personne intéressée peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

du demandeur	du conseiller en environnement	du fonctionnaire technique
<b>BRUSSELS AIRPORT COMPANY S.A.</b> Luchthaven Brussel Nationaal, 1c 1930 Zaventem	<b>M. Pierre Lavendy</b> Place des Carmes 8 1300 Wavre ☎ 010 230 455	<b>SPW ARNE- DPA</b> Rue de l'Ecluse, 22 6000 Charleroi ☎ 071 654 780

Fait à Wavre, le 12 décembre 2023

Par le Collège:  
La Directrice générale,  
Christine GODECHOUL

La Bourgmestre  
Anne MASSON